



Conseil économique et social

Distr. générale
24 août 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Neuvième session commune

Genève, 11-15 septembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et plan de travail pour 2024-2025

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement des activités et programme des activités relatives aux effets pour 2024-2025

Rapport d'activité commun de 2023 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques

Note établie par les Présidentes de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets, en coopération avec le secrétariat

Rectificatif

1. Paragraphe 47, quatrième phrase
Remplacer « mercure » par « méthane »
2. Paragraphe 48, troisième phrase
Remplacer « mercure » par « méthane »



3. Paragraphe 52

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

Le méthane est un précurseur de l'O₃ troposphérique et un forçeur climatique à courte durée de vie qui est souvent émis en même temps que le NH₃ provenant de l'agriculture. Il est ressorti des débats menés lors l'atelier « Saltsjöbaden VII » (Göteborg, Suède, 13-15 mars 2023) qu'il faudrait accorder une priorité élevée à la compréhension du problème posé par le méthane et l'O₃ ainsi qu'à l'élaboration de stratégies nationales de réduction des émissions de méthane. Dans un premier temps, il est indispensable de définir dans les années à venir des positions nationales sur la meilleure façon de réduire les émissions et de mieux comprendre les aspects pratiques et les processus nécessaires pour inclure les émissions de méthane dans l'inventaire annuel des émissions.

4. Paragraphe 53, première et deuxième phrases

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

Selon une enquête menée en 2023 par l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions auprès des compilateurs d'inventaires et des modélisateurs, le méthane constitue pour de nombreux experts une question prioritaire à traiter par l'Organe directeur de l'EMEP. Selon les premières indications des modélisateurs, si les émissions de méthane étaient incluses dans la Convention sur l'air, ils n'auraient pas besoin de données par quadrillage sur les émissions de méthane aux fins de la modélisation.

5. Paragraphe 54, première phrase

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

Une expérience multimodèles de réduction d'échelle des scénarios d'atténuation du méthane en Europe a été menée en collaboration avec le service de surveillance de l'atmosphère Copernicus, et discutée avec l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, l'objectif étant d'obtenir un diagnostic consensuel sur les avantages qu'apporte l'atténuation du méthane, non seulement pour l'O₃ hémisphérique de fond, comme cela a été largement démontré par les travaux de modélisation à l'échelle mondiale, mais aussi pour les pics dans les zones européennes à forte exposition.